Faculté des lettres et sciences humaines

Doctorat en psychologie
2020-2024

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

Intervention enfance adolescence

Important!

Notre programme de D.Ps. est en cours de révision et certaines modifications seront apportées aux activités pédagogiques et au parcours de formation dans les prochaines années. Le présent guide sera éventuellement mis à jour et divers moyens de communication (p. ex., rencontres avec le Comité de programme, courriels, etc.) sont prévus pour tenir informées toutes les personnes concernées par ces changements.

D'ici là, bonne lecture et bienvenue chez vous, chère cohorte 2020-2024!

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROGRAMME 1

LE DOCTORAT PROFESSIONNEL EN PSYCHOLOGIE (D. PS.) 2

LES COMPÉTENCES QUI DÉTERMINENT LE PARCOURS 3

LES PRINCIPAUX INDICATEURS DE COMPÉTENCES 5

LE DÉVELOPPEMENT PROGRESSIF DES COMPÉTENCES 8

MODALITÉS D'APPRENTISSAGE : L'ACTION AU CŒUR DE LA FORMATION 9

L'EXPOSITION À DIVERSES APPROCHES 11

LA PRISE EN COMPTE DES DIVERSITÉS 11

LA STRUCTURE DU PROGRAMME DE FORMATION 12

L'ÉVALUATION ACADÉMIQUE 15

2. CONDITIONS DE POURSUITE DU PROGRAMME 16

EXIGENCE PARTICULIÈRE AU PROGRAMME 17

RÈGLEMENT DES ÉTUDES DE L'UNIVERSITÉ 17

RÈGLEMENT FACULTAIRE COMPLÉMENTAIRE AU RÈGLEMENT DES ÉTUDES 17

L'EXAMEN GÉNÉRAL 18

LES STAGES ET L'INTERNAT 19

L'ÉVALUATION GLOBALE DU RENDEMENT ET DE LA CONDUITE 21

3. LA FORMATION PRATIQUE 24

LES EXIGENCES DE L'ORDRE DES PSYCHOLOGUES DU QUÉBEC 25

LES STAGES 26

L'INTERNAT 27

4. NOTES DIVERSES 29

A) LA PRÉSENCE AUX ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES 30

B) LA CHARGE DE TRAVAIL ATTENDUE 30

C) RÔLE ET RESPONSABILITÉS DES DOCTORANTES ET DOCTORANTS 31

D) L'UTILISATION D'ORDINATEURS PORTABLES ET DE TÉLÉPHONES INTELLIGENTS EN CLASSE 31

E) LA PARTICIPATION AUX RENCONTRES DE SUPERVISION 31

F) LA CONFIDENTIALITÉ DES RENCONTRES DE SUPERVISION 31

G) DES BESOINS PSYCHOTHÉRAPEUTIQUES 32

H) LE RESPECT DES ÉCHÉANCES 32

I) LA MISE EN FORME DES TRAVAUX ÉCRITS 33

J) LE RÈGLEMENT D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES 33

K) LE PLAGIAT ET AUTRES DÉLITS 33

L) LA QUALITÉ DE LA LANGUE 33

M) UNE DEMANDE DE RÉVISION DE NOTE 34

N) LES RÉSULTATS ACADÉMIQUES COMMUNIQUÉS SOUS FORME DE COTES 35

O) UN SERVICE DE SOUTIEN À LA RECHERCHE 36

P) L'INTERRUPTION DES ÉTUDES AU 3E CYCLE 36

Q) ABSENCE PROLONGÉE ET NON PLANIFIÉE DU/DE LA DIRECTEUR/DIRECTRICE DE MÉMOIRE DOCTORAL ... 37

R) HEURES DES ACTIVITÉS 37

5. COHORTES D'ÉTUDIANTES ET D'ÉTUDIANTS 38

ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS EN INTERVENTION EN ENFANCE ET ADOLESCENCE 39

6. PERSONNES-RESSOURCES ET COORDONNÉES 40

QUESTIONS COURANTES : A QUI S'ADRESSER ? 41

PROFESSEURES ET PROFESSEURS AU CHEMINEMENT ENFANCE ET ADOLESCENCE ET LEURS CHAMPS D'INTÉRÊTS PARTICULIERS 42

APPENDICE A 45

BALISES POUR L'ATTRIBUTION ET L'INTERPRÉTATION DES COTES* 45

APPENDICE B 47

BALISES POUR L'INTERPRÉTATION DES COTES POUR LES STAGES ET L'INTERNAT 47

APPENDICE C 48

RÔLE ET RESPONSABILITÉS DES DOCTORANTES ET DES DOCTORANTS 48

APPENDICE D 49

DOCUMENT INFORMATIF SUR LE PLAGIAT 49

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROGRAMME

LE DOCTORAT PROFESSIONNEL EN PSYCHOLOGIE (D. PS.)

Pourquoi ? La finalité du programme

Le doctorat professionnel en psychologie vise à former des psychologues de haut niveau qui adoptent une pratique professionnelle bienveillante, sensible et responsable, à travers le développement d'une posture réflexive de praticien-chercheur. Ils et elles mettront à profit leurs compétences, leur jugement professionnel et leur passion pour l'humain en s'engageant à évaluer avec éthique et expertise les besoins diversifiés et complexes des enfants, adolescents, parents, adultes, groupes ou organisations dans le but de les accompagner vers l'amélioration de leur fonctionnement. Ils et elles seront en mesure de s'adapter aux défis croissants de la pratique professionnelle en veillant à maintenir un équilibre dans toutes les sphères de leur vie.

Comment ? Deux principes fondamentaux

En cohérence avec les exigences de l'Ordre des psychologues[1] (OPQ) et les recommandations de la Société canadienne de psychologie[2,3] (SCP), le programme :

(1) Met l'accent sur le développement de la capacité de la doctorante ou du doctorant à mettre en œuvre la **démarche scientifique** dans sa pratique professionnelle;
(2) S'articule autour de **huit domaines de compétences** inhérents à la profession.

Pour ce faire, les activités pédagogiques privilégient la conjugaison de la pratique et de la recherche. Concrètement, l'étudiante ou l'étudiant est appelé à appliquer de façon systématique la **démarche scientifique** dans l'ensemble de son parcours de formation, soit dans le cadre des cours, des stages, de l'internat ainsi que dans la réalisation de son mémoire doctoral. Cette démarche se décline en six étapes :

(1) Définir le problème de recherche et formuler la question générale de départ;
(2) Documenter le sujet et formuler les objectifs ou les hypothèses de recherche;
(3) Choisir et concevoir la méthode de recherche;
(4) Veiller à la conduite responsable et à l'éthique en recherche;
(5) Faire la collecte et l'analyse des données pour en dégager les résultats;
(6) Diffuser ou partager les résultats de recherche.

Les prochaines sections de ce guide fournissent des précisions quant aux compétences visées par le programme, les modalités pédagogiques privilégiées et la structure du parcours de formation.

---

[1] Document produit par l'OPQ (pour le consulter, cliquer ici)
[2] Rapport du groupe de travail de la SCP sur la pratique fondée sur les données probantes (2012, pour le consulter, cliquer ici)
[3] Rapport du groupe de travail de la SCP sur le suivi des progrès et le suivi des résultats en psychothérapie (2018, pour le consulter, cliquer ici)

LES COMPÉTENCES QUI DÉTERMINENT LE PARCOURS DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Une compétence est une capacité d'action stable, autonome, reposant sur des savoirs intégrés de divers types et pertinents à la profession. Pour être compétent, il ne suffit pas de cumuler des connaissances théoriques ou de maîtriser des habiletés professionnelles. La notion de compétence va au-delà de ces acquis et réfère à une réalité complexe et dynamique. Sera jugée compétente une personne qui est capable de mobiliser ses connaissances et habiletés de façon pertinente et au moment opportun, dans une situation de travail. Tel que l'explique Le Boterf[4] :

> Pour être compétent, il faut savoir sélectionner les éléments nécessaires dans le répertoire des ressources, les organiser et les employer pour réaliser une activité professionnelle, résoudre un problème, ou réaliser un projet. Face à un problème à résoudre ou un projet à réaliser se construit une architecture cognitive particulière de la compétence. De nature combinatoire, la compétence est une imbrication de multiples ingrédients qui auront été triés à bon escient. Ce n'est pas une simple addition de savoirs partiels.

[4] Le Boterf, G., 1994. *De la compétence : essai sur un attracteur étrange*. Paris. Les éditions d'organisation, p. 23

Les domaines de compétences qui correspondent à la profession de psychologue sont :

Relation interpersonnelle	Établir et maintenir une alliance de travail constructive avec les clients et les systèmes-clients, avec les collègues et avec les réseaux professionnels.
Évaluation	À partir d'une ou de différentes méthodes d'évaluation appropriées, analyser un problème, le conceptualiser, le décrire et en présenter sa compréhension au client, aux parents ou au système-client.
Intervention	Mettre en œuvre les actions appropriées en vue de favoriser, de restaurer, de maintenir ou de développer le fonctionnement optimal du client, de la famille ou du système-client.
Consultation	Planifier et gérer un processus de changement tout en ne détenant pas un contrôle direct sur la démarche de changement elle-même et en exerçant les rôles appropriés à la situation, selon l'analyse systématique qui en aura été faite.
Recherche	Utiliser et conduire des recherches utiles à l'intervention dans le respect des bases scientifiques de la discipline.
Éthique et déontologie	Établir des relations professionnelles en s'appuyant sur des valeurs et principes d'éthique, en respectant les normes déontologiques en vigueur.
Supervision	Gérer une relation orientée vers le développement de compétences professionnelles propres à la profession.
Gestion	Planifier et mener ses activités professionnelles avec jugement et efficience, respecter les contextes particuliers d'intervention, gérer adéquatement plusieurs activités professionnelles concomitantes et interagir avec professionnalisme.

LES PRINCIPAUX INDICATEURS DE COMPÉTENCES

Les indicateurs de compétences sont les comportements observables permettant de situer l'évolution de chacune et chacun sur son parcours de développement de compétences. Sans présenter ici une liste exhaustive des indicateurs de compétences qui orienteront les activités pédagogiques, les stages et l'évaluation des compétences de chacune et chacun, nous en présentons les principaux, en vue de concrétiser les visées du programme de formation. Bien que les indicateurs soient déterminés en fonction de compétences spécifiques, il importe de comprendre qu'elles sont souvent imbriquées les unes aux autres; c'est le cas, par exemple, des compétences en évaluation, en intervention et en éthique et déontologie.

Cheminement Intervention en enfance et en adolescence – Développement des compétences

	1ère Année	2e Année	3e Année	4e Année
Relation interpersonnelle	En prenant conscience de nos réactions (affectives), ressources et limites En écoutant et en s'exprimant avec empathie et respect En établissant un climat de confiance	En prenant conscience de l'impact de notre réaction sur l'autre (observer la relation) En communiquant adéquatement et clairement	En analysant les interactions problématiques En régulant notre réaction en fonction de l'impact	En utilisant ses capacités d'autorégulation au profit du travail thérapeutique
Évaluation	En procédant à une évaluation psychologique: • Conduire un 1er entretien • Élaborer et mettre en application un plan d'évaluation • Arriver à une compréhension unique	En faisant une évaluation complète pour arriver à un plan d'intervention et/ou des recommandations	En s'adaptant aux caractéristiques des clients, au contexte et aux contraintes du milieu de pratique	
Intervention	En élaborant des recommandations	En mettant en application un plan d'intervention • En modulant son intervention • En menant à terme un intervention • En évaluant les effets de l'intervention	En s'adaptant aux caractéristiques des clients, au contexte et aux contraintes du milieu de pratique	
Consultation	En reconnaissant les contextes ou les situations où le client est susceptible de bénéficier de la consultation	• En comparant les facette du rôle de consultation en fonction des milieux • En analysant une demande de consultation	En mettant en application certaines étapes du processus de consultation par le biais de stratégies appropriées	

Cheminement Intervention en enfance et en adolescence – Développement des compétences

Recherche	• En référant aux écrits scientifiques pour mieux comprendre • En faisant un usage critique de la recherche	En concevant une recherche utile à la pratique professionnelle	En réalisant une recherche utile à la pratique professionnelle	En analysant et en communicant par écrit les résultats d'une recherche utile à la pratique professionnelle
Éthique et déontologie	• En identifiant de manière proactive les problèmes éthiques potentiels • En assurant une tenue de dossier adéquate	• En proposant des solutions pour des problèmes éthiques	• En appliquant le processus de prise de décision éthique • En utilisant les ressources spécifiques pour répondre aux besoins	
Supervision	Ø	Ø	• En comprenant le rôle du superviseur(e) • En développant des outils et des stratégies liés à la supervision • En expérimentant le rôle de superviseur(e) dans un contexte restreint pour des demandes ponctuelles et spécifiques • En identifiant les enjeux relationnels de la supervision	
Gestion	• En organisant ses activités (académiques et cliniques) efficacement • En respectant le mode de fonctionnement de la clinique	• En planifiant ses activités professionnelles avec jugement et efficacité	• En gérant adéquatement plusieurs activités professionnelles • En respectant les contextes du milieu de pratique • En agissant avec professionnalisme dans toute circonstance	

LE DÉVELOPPEMENT PROGRESSIF DES COMPÉTENCES

La compétence nécessite la mise en jeu d'un répertoire de ressources dans différentes situations de travail. Aussi, d'une activité pédagogique à l'autre, divers savoirs seront sollicités, découverts, transmis, mis en mouvement, testés et évalués afin de faire progresser l'étudiante ou l'étudiant vers l'atteinte du but : être une ou un psychologue reconnu compétent, voire performant. La progression vers ce but se fait sur un parcours de quatre années au cours desquelles l'étudiante et l'étudiant seront tantôt considérés novices, débutants puis, en fin de parcours, compétents ou performants. S'inspirant de différentes sources[5], ces quatre stades du développement des compétences peuvent être définis comme suit.

Novice
La personne a peu ou pas d'expérience et dépend presque entièrement des règles qui lui sont enseignées pour accomplir une tâche. La personne novice n'est pas en mesure de juger de ce qui est le plus important dans une situation spécifique ni de déterminer dans quels cas il vaut mieux faire exception à la règle.

Débutant
La personne a rencontré suffisamment de situations réelles pour saisir la signification de certains aspects particuliers à une situation donnée. Elle a besoin d'aide pour établir les priorités et faire les choix professionnels appropriés.

Compétent
La personne a acquis de l'expérience et est en mesure de comprendre les particularités d'une situation complexe. Elle peut aussi tenir compte des buts à long terme et de la planification qu'elle a faite pour déterminer quels aspects de la situation sont importants. La personne compétente agit de façon autonome et est efficace dans la plupart des cas.

Performant
La personne reçoit les situations de façon globale. Il s'agit d'un changement dans le processus de perception et d'analyse qui facilite la prise de décision puisque la personne performante émet un nombre limité d'hypothèses de solution et se centre sur l'aspect central de la situation. Elle effectue un raisonnement conscient pour en arriver à la prise de décision.

Au cours des premières années du programme, les étudiantes et étudiants passeront d'un niveau novice à un niveau débutant dans la plupart des domaines de compétences définis plus haut. L'étape de l'internat doit ensuite permettre de devenir compétent ou compétente dans chacun des domaines, et ce, selon le profil correspondant au cheminement professionnel choisi. Dans l'éventualité où les niveaux atteints par l'étudiante ou l'étudiant ne sont pas rencontrés en conformité avec la progression attendue, la suite de son parcours fait l'objet d'une évaluation pouvant mener à la détermination d'objectifs spécifiques ou à la suspension des études.

---

[5] Dreyfus-Benner, P. (1984). *From novice to expert*. Californie : Addison-Wesley. Frenette-Leclerc, C.A. (1992). Sur le chemin de l'expertise. *Nursing Québec*, *12* (1), 48-54. Logan, J. et Marvin, B. (1993) Nurses learning patterns. *L'infirmière Canadienne, 89* (3), 18-22. Ressources et modèle de différenciation fournis par Louise Villeneuve, auteure du livre L'encadrement du stage supervisé (1994), publié aux Éditions Saint-Martin.

MODALITÉS D'APPRENTISSAGE : L'ACTION AU CŒUR DE LA FORMATION

Muchielli soulignait en 1988[6] que les adultes retiennent approximativement 10 % de ce qu'ils lisent, 20 % de ce qu'ils entendent, et ainsi de suite jusqu'à dire qu'ils retiennent 90 % de ce qu'ils disent et font. Il s'avère donc essentiel d'utiliser des stratégies pédagogiques qui favorisent la participation active des étudiantes et étudiants. Nous considérons que **chaque étudiante et chaque étudiant est l'acteur principal de sa formation**, les personnes-ressources assurant surtout la mise en place des conditions favorisant l'utilisation du potentiel créateur de chacune et de chacun.

L'équipe professorale du département de psychologie de l'Université de Sherbrooke a fait le choix de favoriser l'utilisation de **méthodes pédagogiques actives, diversifiées et interactives**, telles que les ateliers, les jeux de rôles, les séminaires, les études des cas, les simulations ou les exposés magistraux interactifs intégrant des situations authentiques.

L'***apprentissage par problèmes*** (APP) est aussi un choix privilégié puisqu'il s'agit d'un mode qui fait d'abord appel au traitement actif de l'information par l'étudiante ou l'étudiant et qui favorise en outre le travail en groupe, contexte certes représentatif du milieu du travail. Bédard, Turgeon, Tardif et Des Marchais[7] énoncent que : « présentation et analyse de cas simulés, apprentissage contextuel, engagement actif de l'étudiante ou de l'étudiant, interactions entre les pairs, mode d'apprentissage autonome caractérisent sommairement l'approche par problèmes » (p.1). Exposant les présupposés de l'APP, ces auteurs (idem, p. 4) expliquent que :

> Essentiellement, l'APP vise à favoriser : (1) le rappel des connaissances antérieures et leur élaboration; (2) l'acquisition et la structuration de nouvelles connaissances; (3) l'intégration des sciences cliniques et des sciences de base ou de la pratique et de la théorie.
>
> Cette approche vise également à développer : (1) des habiletés d'autoapprentissage (autonomie et engagement personnel dans la tâche); (2) une meilleure base de connaissances; (3) des habiletés de résolution de problèmes.
>
> De plus, l'APP est susceptible d'augmenter : (1) la performance clinique ou la capacité à intervenir dans des situations professionnelles pratiques; (2) la motivation intrinsèque (curiosité épistémologique). Finalement, l'APP veut favoriser la poursuite de l'apprentissage après les études doctorales (*long-life learning*).

---

[6] *Les méthodes actives dans la pédagogie des adultes.*

[7] *L'apprentissage par problèmes à l'ordre universitaire : fondements, résultats obtenus et limites*, Colloque de l'AIPU (1995).

L'orientation vers une pédagogique active amène une nouvelle façon de considérer la structure d'une session académique. En effet, plutôt que de parler de cours spécifiques distribués de façon régulière sur une session, nous parlons d'activités successives et souvent interreliées. Nous visons une démarche d'apprentissage intégrée dans laquelle les connaissances et habiletés ne se développent pas de manière isolée les unes des autres. La pratique réflexive prend également une place de premier plan dans l'ensemble des apprentissages.

L'ensemble des activités pédagogiques sont donc conçues de façon à introduire des situations concrètes visant à favoriser : a) une compréhension des contextes d'intervention, b) une mise en lumière des acquis antérieurs de l'étudiante ou de l'étudiant, c) une connaissance des variables pouvant influencer la dynamique de la situation, d) une connaissance des savoirs et actions professionnelles pouvant être déployés, e) la réflexion dans l'action, puis f) l'analyse de l'action.

Puisqu'il s'agit d'un programme de doctorat professionnel, il est primordial que l'action soit au cœur des activités de formation. Le Boterf (1994) précise d'ailleurs que c'est dans une pratique de travail que se déploient les compétences. Ce sont donc des gens compétents pour intervenir dans différents contextes professionnels qui gradueront au terme de la formation. Dans cette perspective **« d'action »**, les stages (15 crédits) et l'internat (36 crédits) prennent une place importante dans le programme. Ces activités de formation pratique se déroulent dans un cadre supervisé qui reconnaît que la ou le stagiaire n'est pas au terme de sa formation et que son niveau d'autonomie pourra croître alors qu'elle ou il franchit les stades, passant de novice, à débutant, puis à compétent. Des ateliers de supervision en groupe sont un moyen privilégié pour relativiser les apprentissages et apprendre à les utiliser dans différents contextes.

L'EXPOSITION À DIVERSES APPROCHES

Les étudiantes et étudiants sont exposés à différentes approches qui mettent de l'avant des stratégies et outils privilégiés dans l'actualisation des compétences professionnelles, notamment l'approche cognitivo-comportementale, l'approche développementale et l'approche psycho-dynamique. Selon ses intérêts personnels, l'étudiante ou l'étudiant aura éventuellement la possibilité de travailler selon une approche privilégiée, selon la personne qui supervisera ses activités professionnelles et le lieu d'internat. Précisons toutefois que nous ne formons pas des spécialistes d'une approche ou de l'autre, visant plutôt à permettre aux futurs professionnels de considérer diverses approches comme des outils qui s'avèrent utiles dans différentes situations.

> *Si des approches différentes existent dans notre profession, cela tient à la grande complexité du fonctionnement humain, particulièrement dans les sphères comportementales, affectives et relationnelles. Chaque approche aborde cette complexité sous l'angle qui lui est propre, l'étudie et tente de la théoriser avec les lunettes grossissantes qui sont les siennes. Parce que chacune se situe à un endroit bien précis pour observer et théoriser, ce qu'elle découvre reflète forcément une facette de la réalité, et ce sont là ses forces. Pour la même raison, tout ce qui se trouve hors du champ visuel de ses lunettes lui échappe, et ce sont là ses faiblesses. Aucune approche ne peut à elle seule englober la totalité d'une telle complexité, mais chacune observe sous sa loupe une tranche non négligeable de celle-ci. Dans la réalité clinique, chaque approche a sa place parce que les besoins des clients sont diversifiés.*
> *D^re^ Monique Brillon, psychologue*
> *Psychologie Québec, juillet 2011, vol. 28 (4), p.28*

LA PRISE EN COMPTE DES DIVERSITÉS

Consciente à la fois de la présence croissante de la diversité, tant sociale qu'ethnoculturelle, l'équipe professorale a choisi de se préoccuper du développement d'une attitude critique et interrogative vis-à-vis de l'intervention en contexte de diversité. Ainsi, l'étudiante ou l'étudiant sera invité(e) à réfléchir aux sens que peuvent prendre ces divers phénomènes sociaux pour les jeunes et leurs parents, à la manière dont ces phénomènes s'inscrivent au sein de leurs fonctionnements psychologiques respectifs ainsi qu'aux implications de ces phénomènes sur les pratiques cliniques.

LA STRUCTURE DU PROGRAMME DE FORMATION

Le programme s'articule dans un parcours de formation explicite et structuré selon une trajectoire commune de développement de compétences et une trajectoire différenciée selon trois cheminements offerts : la psychologie clinique, l'intervention en enfance et adolescence et la psychologie organisationnelle.

Il se constitue de 120 crédits répartis entre :

- des activités obligatoires pour tous, celles du tronc commun (74 crédits);
- des activités liées au cheminement choisi, soit l'intervention en enfance et adolescence (43 crédits);
- des activités pédagogiques à option du cheminement (3 crédits).

Le développement des compétences professionnelles se déploie à travers un enchainement des activités pédagogiques selon une logique de développement progressif des compétences. Les figures suivantes présentent (1) le parcours de formation lié au tronc commun, soit les activités de formation pratique et les activités associées à la réalisation du mémoire doctoral; et (2) les activités pédagogiques propres à la première année de formation.

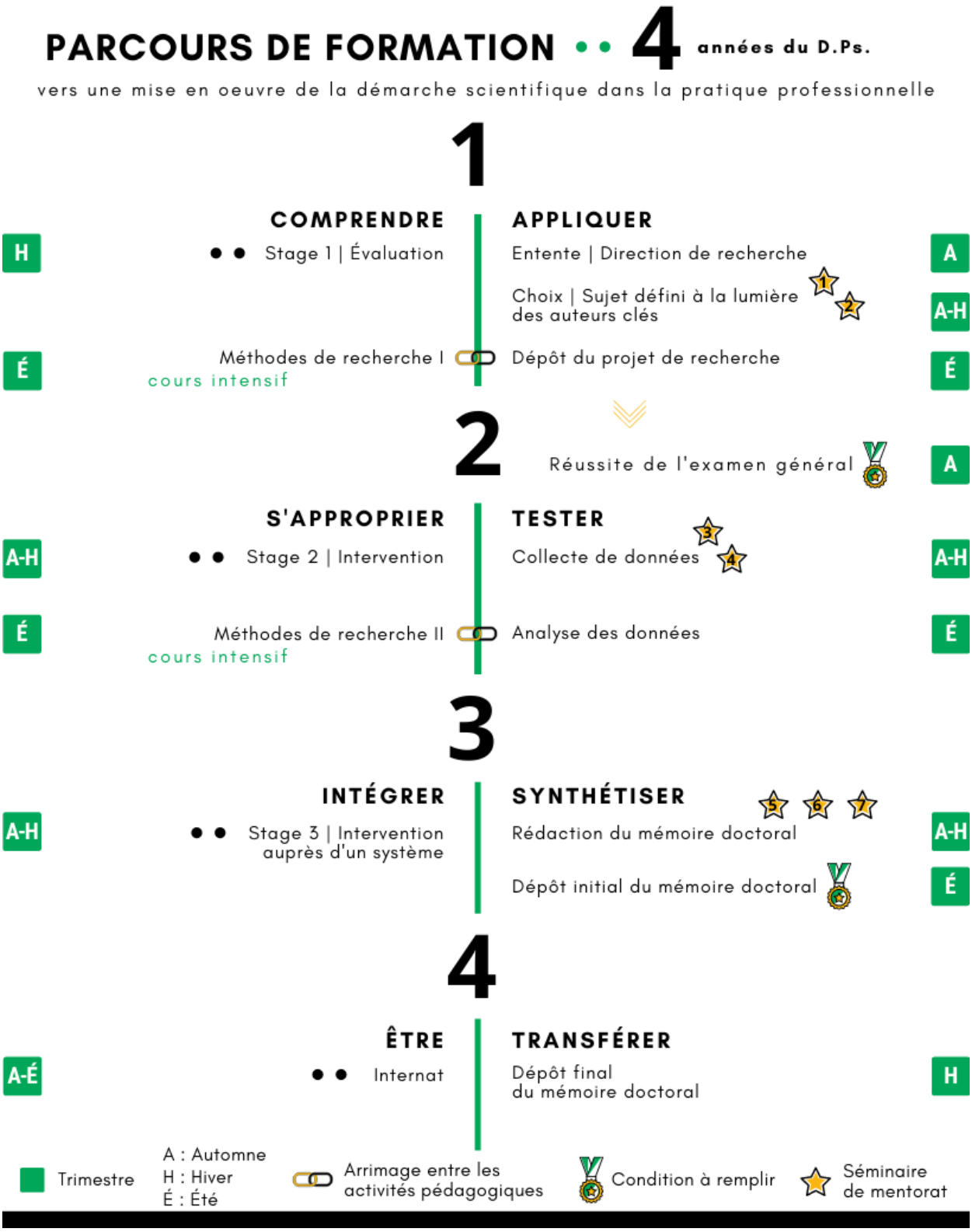

Pour la description détaillée de l'ensemble des activités pédagogiques : https://www.usherbrooke.ca/admission/programme/726/doctorat-en-psychologie/

DÉCLIANAISON DES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES DE LA 1RE ANNÉE

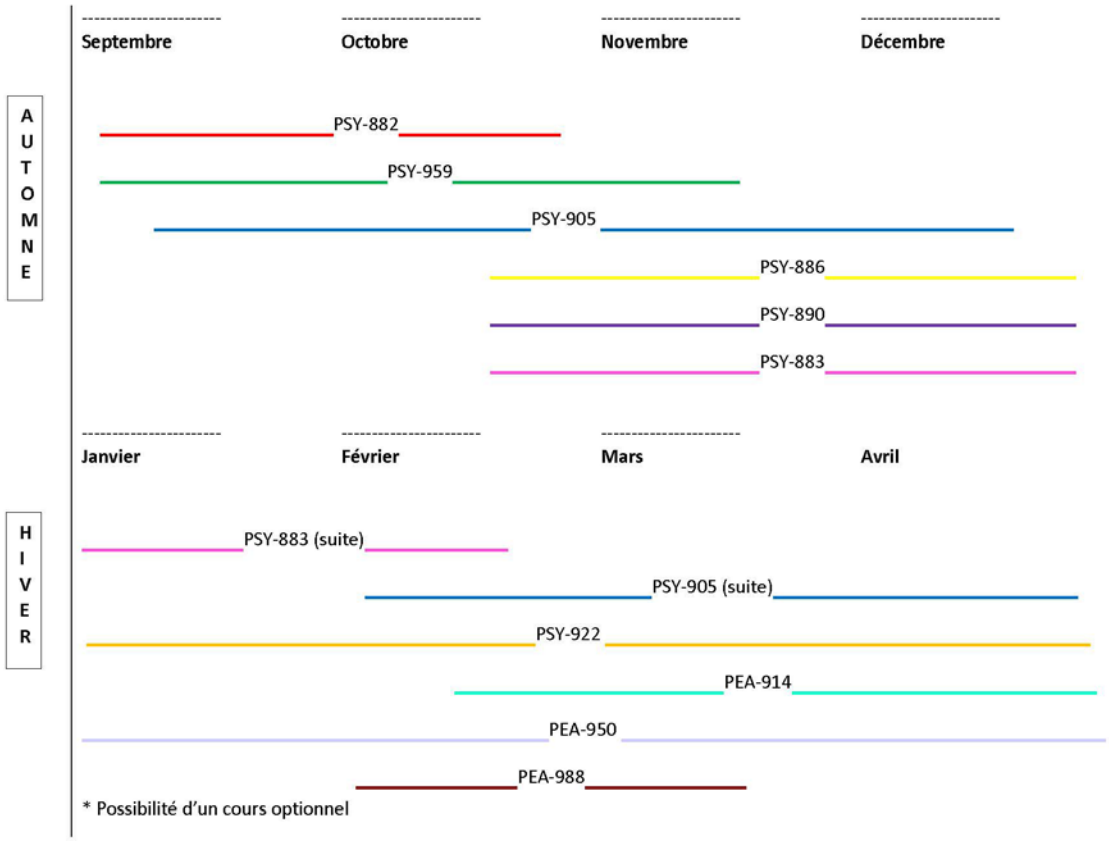

PSY-882 Évaluation clinique enfants et adolescents I	PSY-883 Évaluation clinique enfants et adolescents II
PSY-959 Relations interpersonnelles et autorégulation	PSY-922 Psychopathologie
PSY-905 Éthique et déontologie	PEA-914 Psychologie en contexte de diversité
PSY-886 Psychopathologie développementale	PEA-950 Stage : évaluation
PSY-890 Neuropsychologie de l'enfant et de l'adolescent	PEA-888 Évaluation et intervention à l'école

À ce parcours, s'ajoutent les activités suivantes :

1) Un **examen général** (voir le descriptif plus bas)
2) Une **évaluation globale du rendement et des conduites** (voir le descriptif plus bas)

Le **dépôt initial du mémoire doctoral** constitue pour sa part une **condition nécessaire** à l'entrée en internat. Dans les cas où l'internat débuterait avant que l'évaluation du mémoire doctoral soit disponible, le programme se réserve le droit de mettre fin à l'internat.

Pour davantage de détails relativement au **mémoire doctoral**, il est possible de consulter le *Guide général de réalisation du mémoire doctoral* :
https://www.usherbrooke.ca/psychologie/fileadmin/sites/psychologie/espace-etudiant/3e_cycle/Doc_info_Memoire_doctoral_20Fev2019.pdf

Les **critères de scientificité du** mémoire doctoral peuvent également soutenir l'étudiante ou l'étudiant dans la réalisation de son travail de recherche :
https://drive.google.com/file/d/18vbZr3ggQ6DSPNvC11yTZWYW81ZA8vz7/view

L'ÉVALUATION ACADÉMIQUE

De nombreuses ressources devront être acquises et mobilisées tout au cours du programme de formation, tant sur le plan du savoir théorique, que du savoir-faire et du savoir-être. Cherchant à offrir un programme qui permet un apprentissage progressif et intégré, l'évaluation se veut aussi un processus rendant compte de l'intégration progressive des apprentissages. Ceux-ci seront parfois évalués au terme d'une activité d'enseignement spécifique, parfois à travers les activités de stage et parfois à l'occasion de la mise en place d'une modalité d'évaluation globale. Des balises servant à évaluer les apprentissages et habiletés sont présentées à l'Appendice A.

2. CONDITIONS DE POURSUITE DU PROGRAMME

EXIGENCE PARTICULIÈRE AU PROGRAMME

Exigence particulière pour la poursuite du programme, tel que stipuler dans la fiche signalétique :

> Au terme de la deuxième année du programme, se soumettre à une évaluation globale, incluant notamment un examen général, démontrant que l'étudiante ou l'étudiant a développé les compétences nécessaires pour poursuivre son programme.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES DE L'UNIVERSITÉ

Les étudiantes et les étudiants sont soumis aux conditions de promotion d'un programme de 3e cycle, tel que stipulé dans le Règlement des études de l'Université, article 3.1.3.5. Une étudiante ou un étudiant peut poursuivre un programme d'études de 2e ou 3e cycle si l'ensemble des conditions suivantes sont remplies :

- satisfaire à l'ensemble des exigences du programme d'études, incluant, le cas échéant, la réussite de certaines activités pédagogiques spécifiques déterminées par la direction du programme d'études;
- réussir, le cas échéant, chacun des stages obligatoires du programme d'études;
- réussir, le cas échéant, l'examen de synthèse ou général au plus tard avant la fin du 6e trimestre suivant la première inscription au programme, à moins d'une autorisation exceptionnelle de la faculté ou du centre universitaire de formation responsable du programme. Les facultés et centres universitaires de formation précisent dans leur règlement complémentaire, des modalités particulières pour les étudiantes et étudiants inscrits à temps partiel;
- se conformer aux règlements de la faculté ou du centre universitaire de formation et de l'Université, incluant notamment les délais prescrits pour effectuer les corrections mineures et majeures à une production de fin d'études, ainsi que la date de dépôt de celle-ci.

Le défaut de satisfaire à l'une ou l'autre de ces conditions entraîne, soit l'obligation de répondre à des conditions fixées par la faculté ou le centre universitaire de formation pour la poursuite du programme d'études, soit l'exclusion du programme d'études.

RÈGLEMENT FACULTAIRE COMPLÉMENTAIRE AU RÈGLEMENT DES ÉTUDES

Tel que stipulé dans l'article 3.1.3.5 du Règlement facultaire complémentaire au Règlement des études :

Les motifs suivants peuvent entraîner l'exclusion du programme (2e et 3e cycles) :

- ne pas satisfaire dans le délai prescrit aux conditions d'admission;
- ne pas réussir la propédeutique ou les activités pédagogiques d'appoint, avec la moyenne demandée, dans le délai fixé à l'admission;

- ne pas réussir à maintenir, après le cumul de 9 crédits et plus, une moyenne cumulative d'au moins 2,9 sur 4,3 au doctorat;
- ne pas remplir toutes les exigences du programme d'études dans les délais prescrits;
- interrompre ses études sans autorisation;

Les motifs suivants entraînent automatiquement l'exclusion du programme (2e et 3e cycles) :

- obtenir un échec (E) à l'examen général ou à l'examen de synthèse;
- obtenir un échec (E) du jury à la production de fin d'études; obtenir un échec (E) pour toute activité évaluée par un jury;
- le manquement à tout autre règlement facultaire ou universitaire pouvant entraîner l'exclusion.

L'EXAMEN GÉNÉRAL

Le Règlement facultaire des études de 2e et 3e cycles stipule, à l'article 5.1.2, que :

> Au plus tard au 6e trimestre d'inscription, l'étudiante ou l'étudiant doit subir un examen général comportant une épreuve écrite et, dans certains cas, une épreuve orale. L'examen est soumis à un jury composé d'au moins trois membres choisis par la directrice ou le directeur et approuvé par la direction du programme et par le vice-décanat. La nature et les modalités de l'examen général et la composition du jury sont propres à chaque programme d'études.
>
> L'examen général peut porter sur les connaissances de l'étudiante ou de l'étudiant sur un sujet préalablement établi. (…)
>
> Le jury rend à la majorité de ses membres, l'une des décisions suivantes : réussite, ajournement ou échec.
>
> Les membres du jury peuvent ajourner l'activité s'ils estiment que l'étudiante ou l'étudiant doit y apporter des modifications pour répondre aux exigences. (…) Il ne peut y avoir plus d'un ajournement et la réussite de cette activité est obligatoire pour la poursuite du programme.

Au plus tard avant la fin du trimestre d'automne de la 2e année (4e trimestre), les étudiantes et étudiants de deuxième année doivent se soumettre à un examen oral, s'appuyant sur un texte écrit.

L'étudiante ou l'étudiant doit y faire la démonstration qu'il ou elle est en mesure de :

- Définir une question de recherche s'appuyant sur des données théoriques et empiriques pertinentes;
- Expliciter une démarche scientifique permettant de répondre à cette question;
- Établir des liens explicites entre son projet de recherche et la pratique professionnelle;
- Communiquer efficacement.

La présentation est suivie d'une courte période de questions de la part des membres du comité d'évaluation.

LES STAGES ET L'INTERNAT

Au chapitre 4 du Règlement facultaire au Règlement des études sont décrites les règles particulières aux programmes de doctorat en psychologie (D.Ps) en lien avec les stages et les internats :

A) Conséquences de l'échec à un stage ou à l'internat

Dans les programmes de doctorats en psychologie (D.Ps. et Ph.D.-RI), la réussite des stages et de l'internat au sens de la définition du Règlement des études (Règlement 2575-009) : « Activité pédagogique d'apprentissage pratique intégrée à un programme d'études et se déroulant dans un milieu de pratique, notamment une entreprise, un organisme (privé, public, parapublic ou sans but lucratif) ou un établissement du marché du travail » est obligatoire.

Au plan des conséquences de l'échec, il y a distinction entre les activités d'apprentissage de type stage et celle de l'internat. Aussi, un échec à une activité de stage entraîne les conséquences décrites à l'article 4.5.1.3 du Règlement des études (Règlement 2575-009) :

- soit l'imposition de conditions de poursuite du programme d'études et de reprise du stage. Une étudiante ou un étudiant ne peut reprendre plus d'un stage au cours de la durée du programme d'études;
- soit l'exclusion du programme d'études.

Pour sa part, un échec à une activité d'internat entraîne nécessairement l'exclusion du programme d'études.

<u>Règles d'attribution des milieux de stage et d'internat</u>

L'engagement du Département se limite à trouver des milieux de stage et d'internat qui répondent aux objectifs pédagogiques des programmes. Que le stage ou l'internat se déroule dans un organisme interne au Département ou dans un organisme externe, l'étudiante ou l'étudiant doit suivre les règles d'attribution, s'y présenter au moment convenu et s'y engager pour la durée du mandat prescrite selon l'entente.

Si l'étudiante ou l'étudiant refuse les stages ou les internats proposés, sans motifs jugés acceptables par le Département, ou, encore, si une candidate ou un candidat est refusé en entrevue de sélection par trois milieux d'internat, et que les raisons de ces refus sont en lien avec ses habiletés professionnelles ou personnelles, une évaluation exhaustive de l'ensemble du dossier scolaire sera faite par un comité composé minimalement des personnes suivantes : responsable pédagogique et/ou coordonnatrice ou coordonnateur des stages et internat, responsable du cheminement d'étude et responsable du programme:

- permettre une dernière tentative pour trouver à l'étudiante ou à l'étudiant un milieu de stage; toutefois un refus du milieu de retenir la candidature pour des raisons liées à ses habilités professionnelles ou personnelles entraînerait alors l'exclusion du programme;
- exclure l'étudiante ou l'étudiante du programme.

B) Balises entourant l'interruption ou la prolongation d'un stage ou d'un internat

Des circonstances peuvent à tout moment exiger que l'étudiante ou l'étudiant soit retiré du stage ou de l'internat.

Lorsque la demande d'interruption provient du milieu, un jury évalue la situation. Il est composé de la ou du responsable pédagogique des stages et internat, qui aura rencontré a superviseure ou le superviseur de stage ainsi que la ou le responsable du stage dans le milieu pour bien comprendre les circonstances ayant motivé l'interruption du stage, de la ou du responsable du cheminement d'études, ainsi que du ou de la responsable du programme. L'étudiante ou l'étudiant est aussi entend par les membres du jury.

Le comité décide alors :

- soit d'attribuer un autre stage/internat;
- soit, dans le cas d'un stage uniquement, d'attribuer un échec et d'imposer des conditions de poursuite du programme d'études et de reprise du stage, si l'ensemble des activités permettant l'évaluation globale du rendement et de la conduite montre un potentiel d'ajustement des compétences ou comportements déficients ayant mené à l'interruption du stage;
- soit, dans le cas d'un stage ou d'un internat, d'attribuer un échec et d'exclure la personne du programme d'études.

Le Département peut interrompre un stage ou un internat si celui-ci ne permet pas de mettre en place les conditions nécessaires au respect des exigences et au développement des compétences de l'étudiante ou de l'étudiant. Le stage ou l'internat devra alors être complété dans un nouveau milieu respectant les conditions établies par le programme.

Le Département peut également décider de prolonger un stage ou un internat :

- si les exigences relatives aux heures ne sont pas conformes;
- s'il est jugé que la personne stagiaire ou l'interne n'a pas atteint le niveau de compétence visé dans un ou certains volets de sa formation. Le cas échéant, un plan d'amélioration et des conditions de poursuite sont définis par le ou la coordonnatrice des stages et des internats et le ou la coresponsable des programmes associé au cheminement d'étude en concertation avec la superviseure ou le superviseur (et au besoin un représentant du milieu de stage ou d'internat) et avec la personne stagiaire ou l'interne.

Un rendement insuffisant, un manquement d'ordre éthique ou déontologique ou une conduite incompatible avec l'exercice de la profession peut entraîner l'échec d'un stage ou d'un internat en tout temps.

C) Exigence particulière pour la poursuite du programme et le passage à l'internat

Au terme de la deuxième année du programme, l'étudiante ou l'étudiant doit se soumettre à une évaluation globale, incluant notamment un examen général, démontrant qu'il a développé les compétences nécessaires pour entreprendre les activités d'internat et de recherche, et ainsi poursuivre son programme.

La réussite des activités de stages de 1re et de 2e année figure parmi les conditions nécessaires à la poursuite du programme.

Le dépôt initial du mémoire doctoral est également une **condition nécessaire** à l'entrée en internat.

L'ÉVALUATION GLOBALE DU RENDEMENT ET DE LA CONDUITE

Au-delà des compétences évaluées tout au cours du programme et de l'examen général, il y a lieu de porter un regard global sur le cheminement acquis et de s'assurer que le comportement et la réussite de chacune et chacun sont conformes aux normes et standards attendus d'une étudiante ou d'un étudiant aux études supérieures et d'un professionnel ou d'une professionnelle. Nous considérons porter une responsabilité éthique à cet égard. Une évaluation du rendement dans l'ensemble des activités d'une étudiante ou d'un étudiant est d'ailleurs conforme au règlement 3.1.3.5 du Règlement des études de l'Université, présenté antérieurement.

Ainsi, de façon continue, tout au long du programme, l'équipe professorale et les superviseures et les superviseurs s'attardent à l'examen du dossier d'une étudiante ou d'un étudiant qui rencontre une ou des difficultés particulières. Cet examen met l'accent sur l'autorégulation et la prévention, mais il peut également mener à une recommandation sur des mesures spécifiques à prendre lorsqu'une étudiante ou un étudiant manifeste une ou des difficultés persistantes à progresser dans son programme ou des comportements jugés inappropriés. Dans certains cas, l'évaluation peut résulter à l'exclusion de l'étudiante ou de l'étudiant. Vis-à-vis de telles situations, la décision des mesures à prendre relève d'un comité mandaté par l'Assemblée professorale.

Ce comité procède systématiquement à l'évaluation de tous les dossiers des étudiantes et des étudiants qui terminent leur première ou leur deuxième année de formation. Il décide également des mesures à prendre si le rendement ou le comportement d'une étudiante ou d'un étudiant est jugé non conforme aux normes et standards attendus aux études supérieures et chez une professionnelle ou un professionnel.

Le comité d'évaluation

Le comité responsable de prendre les décisions décrites ci-dessus est composé de la direction du département et des coresponsables des programmes de 3e cycle. Les membres du comité peuvent consulter toute personne-ressource qu'ils jugent pouvoir apporter un éclairage sur une situation particulière.

Le dossier d'une étudiante ou d'un étudiant peut en tout temps être examiné en égard au(x) :

a) progrès sur le plan des résultats académiques;

b) évaluations faites par un membre du corps professoral ou de l'équipe des superviseures et superviseurs, notamment sur les attitudes personnelles, les habiletés d'interaction, la capacité d'autorégulation, l'autonomie, le sens des responsabilités, l'autocritique, la qualité de la participation aux activités pédagogiques, les habiletés au plan de l'analyse d'une situation ou la conduite professionnelle;

c) nombre d'abandon (AB), de demandes d'incomplet (IN) ou de délais ou autres mesures auxquelles l'étudiante ou l'étudiant a eu recours dans son cheminement (le cas échéant);

d) retards ou absences répétées ou non justifiées (le cas échéant);

e) incidents critiques documentés dans le dossier (le cas échéant)[8];

f) documents relatifs à une mauvaise conduite (dans les stages, dans les rapports avec les pairs ou le personnel enseignant, dans l'utilisation des installations du Département, dans le respect des règlements, etc.) (le cas échéant);

g) contenu d'une lettre dans laquelle l'étudiante ou l'étudiant présente sa perspective sur des questions qui peuvent affecter le résultat de l'évaluation globale (facultatif);

h) contenu d'une lettre dans laquelle un membre du personnel enseignant, incluant le superviseur ou la superviseure, présente sa perspective sur des questions qui peuvent affecter le résultat de l'évaluation globale (facultatif);

i) avis d'une équipe professorale (facultatif);

j) résultats de l'examen général (au terme de 4e trimestre);

k) autres aspects du cheminement d'une étudiante ou d'un étudiant jugés pertinents.

Rétroaction aux étudiantes et étudiants

Deux membres du Département, dont un coresponsable des programmes de 3e cycle, rencontrent l'étudiante ou l'étudiant dont le rendement, à un niveau ou à un autre, est jugé insatisfaisant. Toute autre personne jugée pertinente au dossier peut aussi participer à la rencontre. Une note écrite relatant les principaux éléments relatifs à la rencontre est versée au dossier. Il est entendu que des mécanismes d'évaluation formative soient utilisés afin de soutenir les personnes qui rencontrent des difficultés particulières, et ce, dès la première année si le signal à cet égard a pu être donné. La personne jugée la mieux placée pour assurer le suivi auprès de l'étudiante ou de l'étudiant peut

[8] Tout incident critique devrait avoir fait l'objet d'une rencontre avec l'étudiante ou l'étudiant qui saurait que l'information est déposée dans son dossier.

avoir des rencontres planifiées avec cette dernière ou ce dernier; ces rencontres doivent être documentées. Au terme d'une période de temps qui aura été déterminée par le comité d'évaluation, ce même comité prendra connaissance de l'évolution de la situation et décidera des suites appropriées.

Mesures à la suite d'un rendement ou d'une conduite jugés non satisfaisants

Un rendement ou une conduite jugée non satisfaisants peuvent appeler la mise en œuvre de l'une ou l'autre ou de quelques-unes des mesures suivantes :

a) la directive d'améliorer son rendement selon un échéancier établi;

b) la directive d'améliorer sa conduite ou de satisfaire les exigences du programme selon un échéancier établi;

c) l'interruption de la permission de s'engager ou de poursuivre les activités de formation pratique avant d'avoir démontré une amélioration jugée satisfaisante;

d) l'exclusion du programme.

3. LA FORMATION PRATIQUE

LES EXIGENCES DE L'ORDRE DES PSYCHOLOGUES DU QUÉBEC

Comme notre programme permet de devenir membre de l'Ordre des psychologues du Québec (OPQ), nous devons respecter certaines exigences qui sont évaluées lors d'un processus d'évaluation quinquennale par l'Ordre. Notamment, selon le Manuel d'évaluation des programmes de doctorat en psychologie mise à jour par l'OPQ en décembre 2019 (p. 24 et suivantes) :

a) les activités de stage doivent comporter un minimum de 700 heures de formation pratique supervisée, dont un minimum de 250 heures de contact client, incluant au moins 100 heures de contact direct, le reste des heures de contact client devant être complété par du contact indirect;

b) l'internat doit comporter un minimum de 1600 heures de formation pratique supervisée, dont un minimum de 600 heures de contact client, incluant au moins 400 heures de contact direct, le reste des heures de contact client devant être complété par du contact indirect. Chacun et chacune doit recevoir un minimum de 325 heures de supervision (125 heures lors des stages et 200 heures lors de l'internat), incluant 150 heures de supervision individuelle (50 heures pour les stages et 100 heures lors de l'internat), le reste des heures de supervision pouvant être de la supervision de groupe. Les principales exigences relatives à la formation pratique sont résumées dans le tableau suivant.

Exigences minimales de l'OPQ pour la formation pratique (2300 heures)		
COMPÉTENCES	**STAGE** (700 heures)	**INTERNAT** (1600 heures)
Évaluation	500 heures	
Intervention	500 heures	
Consultation	50 heures	
Supervision	50 heures	
CONTACT CLIENT	250 heures (dont 100 heures de contact direct)	600 heures (dont 400 heures de contact direct)
SUPERVISION REÇUE	125 heures (dont 50 heures de supervision individuelle)	200 heures (dont 100 heures de supervision individuelle)

LES STAGES

Il est dans la nature des stages de favoriser l'apprentissage de compétences professionnelles par la pratique de gestes professionnels. L'ensemble des stages permet une première exposition à la clientèle et une sensibilisation à des milieux de pratique diversifiés (activité d'observation du contexte de travail, des rôles et des activités d'un psychologue en milieu de pratique). En privilégiant l'expérience concrète, dans l'action, le stage vise à préparer chaque étudiante et chaque étudiant à l'internat, dernière étape de la formation pratique menant à l'exercice autonome de la profession.

En tant que première étape de la formation pratique, le stage poursuit les objectifs suivants, toujours sous la supervision et avec l'accompagnement d'un superviseur membre de l'OPQ :

- Recevoir et analyser une demande d'aide psychologique ;
- Formuler et appliquer un processus d'évaluation complet ;
- Transmettre les résultats de l'évaluation (à l'oral et à l'écrit) ;
- Formuler et présenter un plan d'intervention ;
- Structurer et gérer un processus coopératif d'intervention auprès d'un client ou d'un système-client (famille, parents, école/partenaires dans le milieu de vie de l'enfant/adolescent) ;
- Choisir et appliquer des stratégies d'intervention appropriées ;
- Gérer un processus de terminaison ;
- Assurer la tenue de dossier.

Stage : Évaluation

Le stage de première année consiste en la prise en charge d'une évaluation psychologique complète auprès d'un enfant ou d'un adolescent et de sa famille. Chaque stagiaire se verra assigner un client pour lequel une demande d'évaluation a été formulée à la Clinique.

Stage : Intervention

Le stage de deuxième année est un stage continu qui débute à l'automne et se termine à la fin de la session d'hiver (même si deux sigles sont inscrits au profil de cours). Le stage intervention I et II est une occasion de parfaire l'intégration des savoir-faire développés au cours de la première année (évaluation, relation interpersonnelle, éthique et déontologie et gestion), bien que l'accent soit davantage mis sur le développement de la compétence intervention.

Stage : Intervention auprès des systèmes

Ce stage fait suite aux activités PSY896 Intervention familiale et PEA 902 Intervention auprès des groupes qui introduisent les situations, problématiques et modalités particulières de l'intervention auprès de systèmes. Chaque stagiaire aura l'occasion de développer ses habiletés d'intervention auprès d'un système : famille ou groupe.

L'INTERNAT

L'internat a pour but de procurer à chaque étudiante et étudiant une préparation immédiate à la pratique professionnelle de la psychologie. Pour ce faire, cette activité cherche à fournir, à chacune et à chacun, un lieu pour développer des compétences professionnelles additionnelles et intégrer celles qui ont déjà été acquises au cours des années précédentes.

Ce développement et cette intégration seront réalisés par une immersion prolongée dans un milieu propice au champ d'intervention choisi par l'étudiante ou l'étudiant. Cette immersion se fait d'abord en qualité de membre de ce milieu et ensuite en tant que futur psychologue contribuant, de façon réelle et efficace, aux services offerts par le milieu d'internat.

La pratique professionnelle de la psychologie exige une intégration des savoirs pertinents qui permet à la praticienne ou au praticien d'actualiser ses compétences et d'agir de façon autonome et efficace. En tant que dernière étape de préparation à l'exercice autonome de la profession, l'internat doit fournir des occasions de travail qui sont sous la responsabilité de l'interne et qui l'obligent :

- à recueillir et à sélectionner les informations pertinentes à son action;
- à planifier celle-ci en tenant compte des aspects légaux, psychosociaux, politiques et systémiques de la situation;
- à agir avec efficacité et un niveau élevé de standards éthiques;
- à porter un regard réflexif sur son action dans une démarche continue d'autorégulation;
- à évaluer son action.

Étant dans un même milieu pour une assez longue durée de temps, l'interne pourra développer sa capacité à tenir compte de buts à long terme et de sa planification pour gérer ses choix dans le quotidien. En outre, il importe que le lieu d'internat favorise les échanges et relations de travail avec d'autres professionnels afin de permettre à l'interne de parfaire ses compétences professionnelles.

Durée de l'internat

L'internat est d'une durée de 1600 heures, soit environ 230 jours lors de la dernière année de formation, incluant la présence dans le milieu et des rencontres de supervision de groupe au Département.

Critères des choix d'un milieu d'internat

Les lieux d'internat doivent répondre à des critères minimaux.

- Le milieu d'internat présente une structure administrative identifiant un responsable des activités de l'internat.
- Le milieu comprend plus d'un psychologue et il comprend d'autres professionnels. La principale méthode d'apprentissage proposée aux internes est expérientielle.

- L’encadrement est planifié sur une base régulière proportionnée au degré de responsabilité de l’interne.
- Idéalement, le milieu reçoit plus d’un interne à la fois.

Quant à la nature du projet d’internat, certains critères s’appliquent aussi. En effet, il est prévu que le projet d’internat permette des apprentissages croissant en complexité et en responsabilité professionnelle, à un niveau nettement supérieur aux activités de stage.

La désignation d’un lieu d’internat pour une étudiante ou un étudiant en particulier doit tenir compte, entre autres :

- de l’intérêt et du désir de l’étudiante ou l’étudiant d’y faire son internat (pas nécessairement son premier choix);
- des compétences acquises par l’étudiante ou l’étudiant en fonction des besoins du milieu;
- du psychologue qui superviserait un internat dans un milieu donné, le cas échéant, et de son lien avec une ou un éventuel interne (exposition à plusieurs modèles de professionnels);
- du désir d’un milieu donné d’accueillir une personne particulière en tant qu’interne.

4. NOTES DIVERSES

A) LA PRÉSENCE AUX ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES

Il est attendu de chacune et chacun une participation active à toutes les activités pédagogiques. D'une part, cela relève d'un engagement à l'égard de ses consœurs et confrères et, d'autre part, il est considéré que la participation aux activités est porteuse d'apprentissages. L'évaluation académique ne peut rendre compte de tout dans le développement des attitudes et comportements inhérents à la compétence d'une professionnelle ou d'un professionnel. Ainsi, même si une personne réussit les épreuves visant à évaluer ses apprentissages et compétences, **des absences répétées (voire même des retards répétés) aux activités pourraient compromettre la poursuite du programme**. Une étudiante ou un étudiant qui s'absenterait fréquemment ou sans justification valable verra une note sur ce comportement inapproprié portée à son dossier. Par ailleurs, une absence prolongée même si elle est due à une raison valable (p. ex., maladie, mortalité dans la famille) peut compromettre la réussite d'une activité donnée. **Toute personne-ressource qui le juge à propos doit informer le ou la coresponsable des programmes du 3e cycle associé au cheminement des retards ou absences observés chez une étudiante ou un étudiant.**

Dans l'éventualité d'une absence, **l'étudiante ou l'étudiant est prié(e) d'en informer d'avance la personne-ressource**, dans la mesure du possible. Dans l'impossibilité de prévenir la personne-ressource, l'étudiante ou l'étudiant doit la contacter le plus rapidement possible.

B) LA CHARGE DE TRAVAIL ATTENDUE

Renseignement tiré du règlement des études, définition de la notion de « crédit » :

Crédit

> Mesure permettant d'exprimer, par un nombre entier, la valeur numérique attribuée à la charge de travail exigée pour l'atteinte des objectifs d'une activité d'enseignement ou de recherche ou d'un programme.

Article 1.1.a) du Règlement facultaire complémentaire au Règlement des études (Règlement 2575-009)

> La complexité des apprentissages spécifiques aux activités pédagogiques des programmes de 2e cycle et de 3e cycle dépend de la nature des activités.
>
> Les valeurs estimées en heures pour les différentes formes d'activités sont les suivantes :
> Format magistral (maîtrise ou doctorat) = 60 heures par crédit
> Format séminaire (maîtrise ou doctorat) = 90 heures par crédit

Ces estimations pourraient ne pas convenir aux activités de tous les programmes, selon les méthodes pédagogiques et selon certains contenus. Les étudiantes et les étudiants seront dans ces cas bien au fait du travail attendu par les responsables de ces activités.

C) RÔLE ET RESPONSABILITÉS DES DOCTORANTES ET DOCTORANTS

Le département de psychologie de l'Université de Sherbrooke reconnaît que la doctorante et le doctorant est le premier responsable du développement de ses compétences professionnelles dans le cadre du programme établi. L'Appendice D en présente les détails.

D) L'UTILISATION D'ORDINATEURS PORTABLES ET DE TÉLÉPHONES INTELLIGENTS EN CLASSE

L'utilisation d'un ordinateur portable en classe n'est permise que pour la prise de notes, les activités demandées par l'enseignante ou l'enseignant à des fins pédagogiques et l'accès au site Moodle du cours. **Toute autre utilisation** (navigation web, communication entre étudiantes ou étudiants, courriels, etc.) **est interdite**. Au même titre, **l'utilisation de téléphones intelligents est interdite durant le cours**. Les appareils doivent être éteints avant d'entrer en classe. Cette mesure vise à prévenir des situations nuisibles aux apprentissages ainsi qu'aux échanges et au climat de travail dans la classe durant le cours. Si cette situation devait se présenter, l'étudiante ou l'étudiant pourrait alors être invité à poursuivre sur-le-champ ses activités personnelles de communication à l'extérieur de la classe, et ce, pour le reste de la séance.

E) LA PARTICIPATION AUX RENCONTRES DE SUPERVISION

La participation aux rencontres de supervision est OBLIGATOIRE. Toute étudiante ou tout étudiant qui manquerait à sa responsabilité de participer **activement** aux rencontres de supervision, sans justification jugée valable pour une situation donnée, pourrait voir une note disciplinaire inscrite à son dossier.

F) LA CONFIDENTIALITÉ DES RENCONTRES DE SUPERVISION

La personne qui supervise une ou un stagiaire a les mêmes obligations déontologiques en regard du secret professionnel. Elle n'a pas le droit de briser le secret professionnel à propos du contenu des rencontres. Toutefois, tel que précisé par l'Ordre des Psychologues du Québec (Psychologie Québec, mai 2005, p. 12), l'obligation de confidentialité peut avoir des limites. La responsabilité de la personne qui assure la supervision peut l'amener à transmettre de l'information à un responsable universitaire.

Il est donc nécessaire de comprendre que le contenu de vos échanges avec votre superviseure ou superviseur pourra être dévoilé à des collègues et/ou responsables de votre parcours de formation, et ce, dans le meilleur intérêt de votre formation, des partenaires, des clients et de la profession. Il importe en effet de comprendre que le Département de psychologie porte la responsabilité de la qualité des apprentissages, de la qualité des interventions faites par les stagiaires et internes, ainsi que des standards professionnels des personnes qui accèdent à l'OPQ avec un diplôme décerné par l'Université de Sherbrooke. Aussi, **si une superviseure ou un superviseur juge à propos d'échanger avec des collègues et/ou responsables de votre parcours de formation au sujet d'une ou d'un stagiaire ou interne, ou d'une situation particulière, elle ou il doit le faire.**

Dans le cadre des supervisions groupales ou des cours, les stagiaires et internes doivent tous s'engager à respecter le caractère confidentiel des échanges cliniques.

G) DES BESOINS PSYCHOTHÉRAPEUTIQUES

Si une superviseure ou un superviseur juge que la ou le stagiaire bénéficierait d'une psychothérapie, elle ou il devrait en discuter avec la personne supervisée et la « référer à des personnes susceptibles de l'aider au plan personnel » (Psychologie Québec, mai 2005, p. 12). Il ne convient pas que la superviseure ou le superviseur entreprenne une démarche psychothérapeutique avec la ou le stagiaire; cela contreviendrait au code de déontologie qui stipule qu'il faut éviter tout conflit de rôles. Notez qu'en tant qu'étudiantes et étudiants du campus de Longueuil de l'Université de Sherbrooke, vous avez accès au Service de consultation en psychologie : https://www.usherbrooke.ca/etudiants/services-a-la-vie-etudiante/

H) LE RESPECT DES ÉCHÉANCES

Conformément à l'article 4.5.1.2 du Règlement des études :

> Tout défaut de remplir les exigences d'évaluation prévues sur le plan de l'activité pédagogique, par exemple pour une production attendue, une tâche de stage ou un examen, entraîne la valeur zéro (0), à moins que les raisons et les preuves fournies par l'étudiante ou l'étudiant n'aient été acceptées […].

Aussi, dans la mesure du possible, l'étudiante ou l'étudiant informe la personne responsable de l'activité pédagogique des raisons de son absence ou de son incapacité à respecter les délais *avant* la date de l'évaluation ou de remise du travail. Dans tous les cas, c'est-à-dire même si l'étudiante ou l'étudiant était dans l'incapacité d'informer de sa situation préalablement, elle ou il dispose d'un délai maximal de deux semaines pour fournir les preuves à l'appui de son justificatif.

Il est demandé aux personnes-enseignantes d'informer la personne coresponsable des programmes associé au cheminement d'études lorsqu'un report de date d'échéance est sollicité. Cela permettra de déceler s'il s'agit d'un problème récurrent ou non et de chercher avec l'équipe une solution appropriée, le cas échéant.

Demande formelle de délai. Si l'échéance à laquelle l'activité pédagogique sera complétée dépasse la date de la fin de la session, une demande formelle de délai doit être faite en bonne et due forme par l'étudiant ou l'étudiante, en remplissant le formulaire à cet effet : https://www.usherbrooke.ca/flsh/fileadmin/sites/flsh/documents/Formulaires/delai_activite_pedagogique.pdf. La cote IN sera alors inscrite sur le relevé de notes de l'étudiante ou de l'étudiant.

I) LA MISE EN FORME DES TRAVAUX ÉCRITS

À moins d'avoir reçu de la part d'une professeure ou d'un professeur des instructions autres, les travaux écrits remis dans le cadre des cours doivent respecter les normes de présentation prescrites dans le volume suivant :

> Provost, M. A., Alain, M., Leroux, Y., & Lussier, Y. (2016). *Normes de présentation d'un travail de recherche* (5e éd.). Trois-Rivières, Qc : Les Éditions SMG.

J) LE RÈGLEMENT D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

Il est prévu dans le *Règlement facultaire d'évaluation des apprentissages* qu'un département puisse encadrer certaines situations d'évaluation des apprentissages qui lui sont particulières, en produisant un règlement complémentaire qui soit propre à un programme donné. Un tel règlement a été produit à l'hiver 2012 par les comités de programme du D.Ps. puis approuvé par l'Assemblée des professeures et professeurs du département, en juin 2012. Ayant reçu l'aval de la direction de la faculté au Conseil de Faculté le 1er novembre 2012, ce règlement est en vigueur au trimestre d'automne 2013. Ledit règlement est disponible sur le site web du programme : https://www.usherbrooke.ca/psychologie/fileadmin/sites/psychologie/espaceetudiant/3e_cycle/Reglement_complementaire_Eval_apprentissages_D_Ps__reguliers_juillet2013.pdf

K) LE PLAGIAT ET AUTRES DÉLITS

En Appendice E, vous trouverez le document informatif préparé par le groupe de travail antiplagiat de l'Université de Sherbrooke à l'attention des étudiantes et des étudiants. Nous vous invitons à le lire et à prendre connaissance du Règlement des études, plus particulièrement la section 8 portant sur les règles relatives à la discipline que vous trouverez sur le site Internet du bureau du registraire : http://www.usherbrooke.ca/programmes/references/reglement/discipline/

Vous êtes également invités à visiter la page Internet Antiplagiat : https://www.usherbrooke.ca/ssf/antiplagiat/definition/ et à participer au Quiz antiplagiat : https://www.usherbrooke.ca/ssf/antiplagiat/jetudie/quiz/

Dans tous les cas de plagiat ou de toute autre manœuvre visant à tromper, une plainte sera déposée auprès de la personne responsable des dossiers disciplinaires de la Faculté et traitée selon la procédure prévue au Règlement des études. Toute personne reconnue avoir commis un délit se verra imposer une sanction disciplinaire.

L) LA QUALITÉ DE LA LANGUE

D'après l'article 11.1 du Règlement facultaire d'évaluation des apprentissages :

> À moins que ce ne soit matériellement impossible (p. ex., examen objectif ou situation ne faisant pas appel au langage) l'appréciation de la qualité de la langue doit constituer un élément de l'évaluation dans toute activité pédagogique. La proportion de la note attribuable est de l'ordre de 15 %.

Le règlement complémentaire d'évaluation des apprentissages pour le programme de D.Ps. précise que :

> La proportion de la note attribuable à la qualité de la langue est 15 %, tant dans les travaux écrits que les présentations orales. Dans le cas d'un examen écrit réalisé à l'Université dans un temps défini, la proportion attribuable à la qualité de la langue est 10 %. Dans le cas d'une personne dont la langue maternelle n'est pas le français, celle-ci ne doit pas être pénalisée pour un accent ou une élocution non conforme aux standards d'excellence de la langue française, lors d'une présentation orale; un accommodement jugé raisonnable peut aussi être appliqué dans le cas d'un examen écrit qui doit être réalisé dans un temps déterminé.

La qualité de la langue inclut tout ce qui contribue à la clarté du propos, notamment l'orthographe, la grammaire, la syntaxe, et la diction dans les présentations orales. L'évaluation d'un travail ou d'une présentation orale est d'abord faite en fonction des critères pertinents au contenu. Par la suite, si la personne enseignante juge que la qualité de la langue est déficiente, des points sont soustraits à la note attribuée.

Une étudiante ou un étudiant qui recevrait une rétroaction à l'effet d'une déficience importante sur ce plan devrait chercher des moyens spécifiques pour exceller en français, tels des cours ou l'encadrement d'un tuteur privé.

M) UNE DEMANDE DE RÉVISION DE NOTE

Tel qu'indiqué dans le Règlement des études, article 4.5.1.5 :

> L'Université reconnaît à toute étudiante ou étudiant le droit à une révision de la **note finale** sous forme de lettre qui lui est attribuée pour une activité pédagogique […], à la condition qu'elle ou qu'il en fasse la demande au moyen du formulaire institutionnel **au plus tard vingt (20) jours ouvrables après que la note confirmée par la faculté** ou le centre universitaire de formation apparaît à son dossier.
>
> La faculté ou le centre universitaire de formation transmet la demande à la personne ou aux personnes qui ont donné la note, lesquelles décident s'il y a lieu de maintenir, d'augmenter ou de diminuer la note.
>
> L'étudiante ou l'étudiant qui s'estime lésé par la révision faite par la personne ou les personnes qui ont donné la note peut faire appel auprès d'un comité de révision nommé par la faculté ou le centre universitaire de formation et composé d'au moins deux (2) membres du personnel enseignant, excluant la personne qui a donné la note. La personne ou les personnes qui ont attribué la note de l'activité pédagogique et l'étudiante ou l'étudiant peuvent présenter leurs observations au comité de révision, mais ne sont cependant pas admis à leurs délibérations. Selon les procédures déterminées par la faculté ou le centre universitaire de formation, ces observations sont soumises par écrit ou en présence. En cas de désaccord entre les membres du

comité, la personne qui a la responsabilité du programme d'études ou, en cas de conflit d'intérêts, la personne qu'elle désigne, prends la décision. Cette décision est sans appel.

De plus, tout examen oral individuel doit être enregistré ou avoir lieu en présence d'une autre personne du personnel enseignant de façon à en permettre la révision.

À noter que le résultat de la révision de notes peut conduire au maintien ou à la modification à la hausse ou à la baisse de la note finale accordée initialement.

Le tarif relatif à la révision de notes est fixé par la faculté et s'applique si la note initiale (le résultat sous forme de lettre) été maintenue ou abaissée.

L'étudiante ou l'étudiant doit remplir le formulaire de demande de révision de note qu'il ou elle achemine directement au secrétariat des études supérieures, à Mme Cloé Gilbert.

N) LES RÉSULTATS ACADÉMIQUES COMMUNIQUÉS SOUS FORME DE COTES

Les résultats académiques sont communiqués aux étudiantes et étudiants sous forme de cotes (A+, A, A-, B+, B, B-, C+, C, C-, D+, D, E). Bien que nous ayons un tableau de correspondance entre des pourcentages et des cotes en application dans le cadre du programme de doctorat, **il revient à chaque personne responsable d'un cours de déterminer, <u>dans le contexte de son activité</u>, ce qui correspond à un résultat jugé excellent, très bon, etc.** L'appendice A présente des balises utilisées dans l'attribution des cotes. Voici par ailleurs les balises utilisées, le cas échéant, pour convertir des pourcentages en cotes[9].

échelle de l'université (cotes)	résultats en %
A+ (4,3)	91,5 – 100
A (4,0)	88,5 – 91,4
A– (3,7)	84,5 – 88,4
B+ (3,3)	81,5 – 84,4
B (3,0)	77,5 – 81,4
B– (2,7)	74,5 – 77,4
C+ (2,3)	70,5 – 74,4
C (2,0)	67,5 – 70,4
C– (1,7)	63,5 – 67,4
D+ (1,3)	60,5 – 63,4
D (1,0)	57 – 60,4
E (0)	Inférieur à 57

[9] Ces balises ont été adoptées par l'équipe professorale en janvier 2004.

O) UN SERVICE DE SOUTIEN À LA RECHERCHE

Afin de soutenir la formation étudiante et la réalisation des activités de recherche au Département de psychologie, le Centre de soutien et de formation à la recherche (CSFR) est mis à la disposition de toutes les étudiantes et tous les étudiants du département et a pour mission de leur fournir une aide relative aux différentes étapes d'une recherche scientifique. Il s'agit d'un service offert gratuitement aux étudiantes et étudiants et utile, notamment :

- lors de la planification et de la réalisation du mémoire doctoral;
- lors de l'analyse et de l'interprétation de données de recherche;
- lors de la rédaction d'un article, de son mémoire doctoral ou d'un rapport scientifique.

Comment avoir recours aux services du CSFR ?

Pour avoir rendez-vous, les étudiantes et étudiants doivent contacter directement les personnes-ressources :

METHODES QUANTITATIVES	METHODES QUALITATIVES
Maxime Labonté	**Roxane Meilleur**
Maxime.Labonte@USherbrooke.ca	Roxane.Meilleur@USherbrooke.ca

P) L'INTERRUPTION DES ÉTUDES AU 3E CYCLE

Vous êtes invités à consulter l'article 3.1.1.10 du Règlement des études qui énonce les dispositions relatives à l'interruption des études.

L'autorisation nécessaire de la Faculté sera accordée suivant les règles suivantes :

- Pour des personnes inscrites *en scolarité*, la Faculté autorise l'interruption des études en cas de maladie ou pour congé parental. Des pièces justificatives sont alors exigées.
- Pour des personnes inscrites *en rédaction*, la Faculté autorise une interruption d'étude pour une durée maximale de 16 mois, suite à la démonstration qu'elles ne seront pas en mesure de consacrer le temps nécessaire à l'écriture de leur mémoire doctoral. Les responsables de programmes et les directrices et directeurs de recherche sont informés de la période d'interruption et l'encadrement est alors suspendu.

Une personne souhaitant interrompre ses études pourra d'abord en discuter avec la personne coresponsable des programmes associé à son cheminement, puis adresser une demande écrite à l'adjointe à la direction aux études supérieures, Mme Nathalie Lachance. Cette demande doit être accompagnée d'un document de preuve justificatif. La personne doit aussi assurer un suivi périodique auprès du secrétariat des études supérieures. Ainsi, un billet du médecin stipulant une interruption « pour une durée indéterminée » nécessite un suivi aux 6 à 8 semaines : dépôt d'un nouveau billet du médecin ou reprise des études.

La personne qui interrompt ses études sans autorisation ou qui excède la période autorisée (16 mois) doit soumettre une nouvelle demande d'admission (article 3.1.1.10), selon les dates

habituelles (1er février), si elle souhaite réintégrer le programme. L'analyse de cette demande considérera la qualité du dossier de l'étudiante ou de l'étudiant ainsi que la planification des ressources humaines au Département.

Q) ABSENCE PROLONGÉE ET NON PLANIFIÉE DU/DE LA DIRECTEUR/DIRECTRICE DE MÉMOIRE DOCTORAL

En cas d'absence prolongée et non planifiée de la part de votre directrice ou directeur de mémoire doctoral, nous vous invitons à contacter la personne coresponsable des programmes associé à votre cheminement, afin que des mesures transitoires soient mises en place le plus rapidement possible. Nous souhaitons ainsi nous assurer que vous recevrez un encadrement continu tout au long de votre processus de recherche.

R) HEURES DES ACTIVITÉS

Le matin : 9 h à 11 h 50
L'après-midi : 13 h 00 à 15 h 50

La ponctualité est de mise.

À certaines occasions, ces heures pourraient être modifiées pour la tenue d'une activité ponctuelle. Les étudiantes ou étudiants en seront alors avisé(e)s préalablement.

5. COHORTES D'ÉTUDIANTES ET D'ÉTUDIANTS

ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS EN INTERVENTION EN ENFANCE ET ADOLESCENCE

COHORTE 2020 – 2024

Gabrielle Bouchard
Emilie Boucher
Orly Dayan
Sarine Demirjian
Tania Fruchier
Anne-Laurence Gagné (Ph.D.-RI)
Alexandrine Gauthier
Sam Harrisson
Léa-Maude Juteau
Amélie Landry
Justine Roberge
Claudie Robert-Robitaille
Éléa Laétitia Savard
Gabrielle Tessier

COHORTE 2019 – 2023

Antoine Asselin
Béatrice Côté
Anne-Sophie Dorion (Ph.D.-RI)
Anne Dumont-Lévesque
Sandrine Hansen-Jaumard
Isabelle Houvenaghel
Lorie-Anne Jeffrey
Jessica Lalande
Gabrielle Lelièvre
Karine Lepage-Martel
Mélina Morin
Zena Nassar
Valérie Parr
Sandrine Simard

COHORTE 2018 – 2022

Jane Aubertin
Iulia Cerniavschi
Évelyne Côté
Laurence D'Anjou
Pascale Dugas
François Genest
Julia Hébert
Marie-Zoé Jarry
Laurence Quintal
Florence Rigaud-Larose
Stéphanie Trudel-Pelletier

COHORTE 2017 – 2021

Sammir Abdelmegid
François Baldo
Rachelle Bélisle-Cloutier
Roxanne Ducharme
Mathilde Emond-Bouchard (Ph.D.-RI)
Marjolaine Frappier
Marie-Laurence Guay
Rosalie Guillemette (Ph.D.-RI)
Marie-Pierre Marcil
Léa Noirhomme
Audrey Paquette Masson
Angélie Rondeau

Pour avoir l'adresse de courriel de ces personnes, il suffit de consulter le bottin sur le site web de l'Université : http://www.usherbrooke.ca/bottin/

6. PERSONNES-RESSOURCES ET COORDONNÉES

QUESTIONS COURANTES : A QUI S'ADRESSER ?

Commis aux affaires académiques pour la Faculté : Cloé Gilbert
Pour toutes questions en lien avec votre inscription, relevé de notes, etc.

Coordonnatrice des études, des stages, des internats et de la CEIEA : Julie Camiré
Pour toutes questions en lien avec votre parcours doctoral (formation pratique, activités d'apprentissages, etc.)

Pour une question relative à un cours spécifique, s'adresser à la personne responsable identifiée dans le plan de cours.

Lorsque l'étudiante ou l'étudiant se sent lésé dans ses droits, il peut exercer en tout moment son droit de recours auprès de la personne mandatée par l'Université pour protéger les droits des étudiants : www.usherbrooke.ca/ombudsman.

DIRECTRICE DU DÉPARTEMENT

Nom	Téléphone 450-463-1835	Courriel
PUENTES-NEUMAN Guadalupe	61613	Guadalupe.Puentes-Neuman@USherbrooke.ca

CORESPONSABLES DES PROGRAMMES DE 3E CYCLE (D.Ps et Ph.D.-R.I.)

Nom	Téléphone 1 800 267-8337	Courriel
PARENT Véronique Cheminement enfance-adolescence	61616	Veronique.Parent3@USherbrooke.ca
LORRAIN Dominique Cheminement clinique adulte	61039	Dominique.Lorrain@USherbrooke.ca
MALO Marie Cheminement psychologie organisationnelle	65950	Marie.Malo@USherbrooke.ca

PROFESSIONNELLES/COORDONNATRICES

Nom	Téléphone 450 463-1835	Courriel
CAMIRÉ Julie Cheminement enf-ado, coordo des études, des stages, des internats et de la CEIEA	61614	Julie.Camire@USherbrooke.ca
ST-LAURENT Fanie Coordonnatrice académique, cheminement (clinique et organisationnelle)	63848	

Gestion des bourses du ministère pour les internats		coord.doc.psycho@usherbrooke.ca

SECRÉTARIAT

Nom	Téléphone	Courriel
POULIN Véronique Campus de Longueuil	61865	Véronique.Poulin5@USherbrooke.ca
GILBERT Cloé Commis affaires académiques Études supérieures, FLSH (Inscription, relevés de notes, …)	63203	Cloe.Gilbert@USherbrooke.ca
MARTIN Julie Campus de Sherbrooke	63322	Psychologie@USherbrooke.ca

PROFESSEURES ET PROFESSEURS AU CHEMINEMENT ENFANCE ET ADOLESCENCE ET LEURS CHAMPS D'INTÉRÊTS PARTICULIERS

Julie Achim Julie.Achim@USherbrooke.ca poste 61610

La professeure Achim est psychologue clinicienne. Elle s'intéresse à l'évaluation clinique ainsi qu'au traitement psychothérapeutique de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte selon une approche psychodynamique. Ses travaux de recherche s'articulent principalement autour de deux grands axes, soit 1) la transition vers la maternité et la maternité, leurs liens à l'adaptation et à la psychopathologie (notamment aux troubles des conduites alimentaires) et les relations précoces mère-enfant ainsi qu'à 2) la capacité de mentalisation des enfants et de leurs parents, à ses liens à l'adaptation et à la psychopathologie ainsi qu'à l'intervention thérapeutique basée sur la mentalisation. La professeure Achim est également membre d'une équipe contribuant aux développements de formations et de pratiques cliniques visant l'évaluation et le traitement de problèmes de santé mentale au Mali.

Claud Bisaillon Claud.Bisaillon@USherbrooke.ca poste 61691

La professeure Bisaillon s'intéresse principalement à l'attachement des enfants issus de populations clinique et normative (développement, évaluation) et aux interventions préventives et thérapeutiques fondées sur l'attachement et la mentalisation s'adressant aux parents ou aux figures de soins. Ses autres intérêts cliniques portent sur les psychothérapies parent(s)-enfant basées sur la mentalisation, l'adaptation des enfants placés et les liens entre l'attachement, l'adaptation et la psychopathologie.

Fabienne Lagueux Fabienne.Lagueux@USherbrooke.ca poste 61617

La professeure Lagueux s'intéresse à l'évaluation et au traitement des enfants et des adolescents dans un cadre d'intervention d'approche psychodynamique et cognitivo-comportementale. En ce

qui a trait à l'intervention et à la recherche, elle a développé un intérêt plus particulier pour la clientèle adolescente et leur « culture actuelle », de même que pour la modalité de groupe. Cela l'a conduite à mener des travaux dans le secteur du développement de programmes et de l'évaluation de ceux-ci, notamment en regard à la prévention de la violence et autres troubles psychosociaux. Également, elle a développé un intérêt clinique et de recherche pour les interventions de groupe selon les modèles de « 3e vague en TCC ». De plus, elle s'intéresse à la question de la violence physique et psychologique (harcèlement psychologique) perpétrée en milieu de travail, et plus spécifiquement, dans certains milieux de vie qui offrent des services à des clientèles de jeunes vulnérables (jeunes en centres jeunesse, en HLM, etc.). Présentement, elle mène des travaux de recherche liés à la prévention de la violence et de la criminalité auprès de jeunes vivant en HLM.

Véronique Parent Veronique.Parent3@USherbrooke.ca poste 61616

La professeure Parent s'intéresse à l'évaluation et à l'intervention auprès d'enfants d'âge scolaire présentant des difficultés d'apprentissage et d'adaptation, et ce, selon une perspective cognitive et comportementale. Ses travaux de recherche portent plus spécifiquement sur les troubles cognitifs liés au trouble de déficit de l'attention/hyperactivité (TDA/H), au trouble du comportement et aux troubles d'apprentissage, dont la dyslexie. Elle s'intéresse également au développement de programmes d'intervention novateurs, comme la remédiation cognitive et les interventions basées sur la pleine conscience.

Mathieu Pilon Mathieu.Pilon2@USherbrooke.ca poste 61866

Le professeur Pilon est psychologue clinicien et neuropsychologue. Il s'intéresse au sommeil et aux troubles du sommeil chez les enfants et les adolescents, ainsi qu'au traitement de ces troubles. Ses travaux de recherche visent également à mieux comprendre le développement cognitif normal, plus particulièrement des fonctions exécutives, et la relation entre les fonctions cognitives et les problèmes de santé mentale dans une perspective développementale. Monsieur Pilon s'intéresse aussi à l'impact des troubles neurodéveloppementaux et de la douance (haut potentiel) sur le développement socio-affectif et de la personnalité. Enfin, ses intérêts portent sur l'évaluation et l'intervention thérapeutique auprès des adolescents qui présentent des traits ou des troubles de personnalité.

Guadalupe Puentes-Neuman Guadalupe.Puentes-Neuman@USherbrooke.ca poste 61613

La professeure Puentes-Neuman s'intéresse au développement socio-affectif et à la régulation socio-affective, ainsi qu'à la relation parents-enfants, notamment la paternité et la relation père-enfant, à l'attachement, à la stimulation et aux interventions précoces. Enfin, Madame Puentes-Neuman s'intéresse également aux phénomènes d'adaptation, en particulier la résilience.

Valérie Simard Valerie.Simard@USherbrooke.ca poste 61690

La professeure Simard s'intéresse principalement au tempérament et aux manifestations anxieuses chez l'enfant, à la relation parent-enfant, et à la régulation biologique durant l'enfance, plus

particulièrement au développement du sommeil (insomnie, cauchemars). Parmi ses projets de recherche en cours ou à venir, notons l'étude de l'interaction gènes/tempérament/anxiété dans le développement des problèmes de régulation biologique. Elle effectue également des travaux sur la relation d'attachement, son rôle dans le développement biopsychosocial de l'enfant et sa contribution aux cognitions maternelles (biais et schémas cognitifs, perception maternelle de l'enfant). Elle travaille présentement à la conception d'un projet de recherche sur la fonction du rêve en lien avec l'attachement. Par ailleurs, elle contribue à un projet sur le traitement des troubles anxieux en milieu pédopsychiatrique.

Miguel M. Terradas, Ph.D. Miguel.Terradas@USherbrooke.ca poste 61611

Le professeur Terradas est psychologue clinicien et psychanalyste en formation. Il s'intéresse fondamentalement à la relation mère-enfant en contexte de maltraitance et aux psychopathologies pouvant être associées aux traumas vécus au sein des principaux liens d'attachement. Professeur Terradas s'intéresse également au développement du trouble de personnalité limite chez l'enfant et l'adolescent selon une perspective dimensionnelle et, plus particulièrement, à la notion de l'enfant borderline en devenir. Ses travaux de recherche portent essentiellement sur l'évaluation des capacités de mentalisation et d'autorégulation des enfants et des adolescents qui sont sous la responsabilité des autorités garantes de la protection de la jeunesse ou qui consultent en pédopsychiatrie. Il travaille également à l'élaboration d'interventions axées sur la mentalisation pouvant être utilisées en contexte clinique et éducatif auprès de ces enfants et adolescents, ainsi que de leurs parents. Enfin, le professeur Terradas est membre d'une équipe contribuant au développement de formations et de pratiques cliniques visant l'évaluation et le traitement de problèmes de santé mentale au Mali.

APPENDICE A

BALISES POUR L'ATTRIBUTION ET L'INTERPRÉTATION DES COTES*

A+ Excellent! Rien à redire : présence des éléments attendus et maîtrise des habiletés évaluées. Pertinence de tous les éléments. Rend compte d'une compréhension de la complexité de la situation. Un détail pertinent souligné ou pris en compte et passé inaperçu par les autres. Niveau élevé d'intégration*. Habiletés ou rendement remarquables selon le niveau attendu; compétence générale nettement au-dessus de la moyenne. Aucune lacune notable à souligner.

A Excellent! Complet et pertinence de tous les éléments. Rend compte d'une compréhension de la complexité de la situation. Niveau élevé d'intégration. Habiletés ou rendement très satisfaisant selon le niveau attendu d'un doctorant ou d'une doctorante; compétence générale au-dessus de la moyenne. Lacune mineure pouvant être soulignée.

A- Excellent! Complet : présence des éléments attendus. Pertinence de tous les éléments. Rend compte d'une compréhension de la complexité de la situation. Manifestation d'une très bonne intégration. Habiletés ou rendement selon le niveau attendu d'un doctorant ou d'une doctorante; compétence générale à la limite supérieure de la moyenne dans la plupart des situations et habiletés évaluées. Une ou quelques lacunes mineures à souligner.

B+ Très bien! Présence de la majorité des éléments attendus. Pertinence de la grande majorité des éléments. Manifestation d'une bonne intégration. Habiletés ou rendement selon le niveau attendu d'un doctorant ou d'une doctorante; compétence générale correspondant à la moyenne. Une ou quelques lacunes d'ordre mineur à souligner.

B Bien, mais il manque tout de même un ou des éléments importants attendus. Pertinence de la majorité des éléments. Manifestation d'une intégration partielle. Habiletés ou rendement au seuil inférieur du niveau attendu d'un doctorant ou d'une doctorante; compétence générale à la limite inférieure de la moyenne. Une ou plusieurs lacunes dont l'importance peut varier à souligner.

B- Insuffisant, bien qu'une majorité des éléments importants soient présents. Pertinence de la majorité des éléments. Manifestation d'une intégration acceptable. Habiletés ou rendement à la limite du niveau attendu d'un doctorant ou d'une doctorante; compétence générale légèrement au-dessous de la moyenne. Une ou plusieurs lacunes importantes à souligner.

C+ Éléments importants pas tous présents; absence d'éléments attendus. Présence d'éléments qui manquent de signifiance dans le contexte du travail, de l'exposé ou de la formation pratique; éparpillement. Intégration peu perceptible sur l'ensemble. Habiletés ou rendement au-dessous du niveau attendu d'un doctorant ou d'une doctorante; compétence générale clairement au-dessous de la moyenne. Une ou plusieurs lacunes majeures à souligner.

C Éléments importants pas tous présents; absence de plusieurs éléments attendus ou d'un élément d'ordre majeur. Présence d'éléments qui manquent de signifiance dans le contexte du travail, de l'exposé ou de la formation pratique; éparpillement. Manifestation de limites importantes sur le plan de l'intégration. Habiletés ou rendement nettement au-dessous du niveau attendu d'un doctorant ou d'une doctorante; compétence générale très inférieure à la moyenne. Une ou plusieurs lacunes majeures à souligner.

C- Éléments importants pas tous présents; absence de plusieurs éléments attendus ou d'un élément d'ordre majeur. Présence d'éléments qui manquent de signifiance dans le contexte du travail, de l'exposé ou de la formation pratique; éparpillement. Intégration non perceptible; manifestation de limites importantes sur le plan de l'intégration. Habiletés ou rendement nettement au-dessous du niveau attendu d'un doctorant ou d'une doctorante; compétence générale très inférieure à la moyenne. Nombreuses lacunes à souligner dont plus d'une d'ordre majeur.

D+ Présence de quelques éléments importants mais absence d'une majorité d'éléments attendus. Présence d'éléments qui manquent de signifiance dans le contexte du travail, de l'exposé ou de la formation pratique; éparpillement. Intégration non perceptible; manifestation de limites importantes sur le plan de l'intégration. Rendement nettement inférieur à ce qui est attendu d'un doctorant ou d'une doctorante; compétence générale très inférieure à la moyenne. Nombreuses lacunes à souligner dont plus d'une d'ordre majeur. À la limite de l'échec.

E Échec. Le rendement est clairement insuffisant pour un doctorant ou une doctorante, même si cette insuffisance ne porte que sur un seul aspect des compétences attendues d'une ou d'un psychologue.

* **Balises pour évaluer l'intégration**. Les différents éléments sont bien situés et compatibles les uns par rapport aux autres; leur présentation et organisation rendent compte d'une conception systémique de la matière ou de la pratique professionnelle; liens pertinents; complexité. Capacité de croiser des savoirs ou apprentissages issus de différentes sources ou activités. Capacité d'autoréflexion, d'autocritique et d'autorégulation. Liens pertinents et signifiants avec la pratique professionnelle. Capacité d'expliciter ses intentions et d'évaluer l'impact de ses actions professionnelles. Signifiance dans le parcours personnel du développement des compétences professionnelles.

☞ Dans l'interprétation des cotes, il importe de savoir qu'à partir d'une cote « C+ » en descendant, il peut s'agir d'une situation préoccupante et il peut s'ensuivre un avis et encadrement particulier. Avec une cote « D+ », la pertinence de la poursuite du programme peut être questionnée par l'équipe professorale.

APPENDICE B

BALISES POUR L'INTERPRÉTATION DES COTES POUR LES STAGES ET L'INTERNAT

A+ Maîtrise **toutes** les habiletés évaluées au niveau exigé, et **certaines habiletés au-dessus** du niveau exigé.
Démontre une compétence générale **nettement au-dessus** de la moyenne

A Maîtrise **toutes** les habiletés évaluées au niveau exigé
Démontre une compétence générale **au-dessus** de la moyenne

A- Maîtrise **la plupart des habiletés** requises au niveau exigé
Démontre une compétence générale **un peu au-dessus** de la moyenne dans la plupart des habiletés évaluées

B+ Maîtrise plusieurs habiletés au niveau exigé, mais a des **lacunes dans certaines** de ces habiletés
Démontre une compétence générale **dans la moyenne**

B Maîtrise certaines habiletés évaluées au niveau exigé, mais **a des lacunes dans plusieurs** de ces habiletés
Démontre une compétence générale **un peu en-dessous** de la moyenne

B- Démontre **beaucoup de lacunes dans certaines** habiletés évaluées, ou **d'importantes lacunes dans une** habileté jugée cruciale
Démontre une compétence générale **en-dessous** de la moyenne

C+, C, C- **Inquiète le superviseur** au niveau de la compétence générale démontrée ou dans une habileté centrale et **demande un encadrement plus serré** pour la prochaine étape des stages ou internat. L'étudiant(e) réussit l'activité, mais dans la suite de sa formation pratique, il aura besoin d'un encadrement dont les mesures seront établies par un comité du profil clinique.

D+, D **Inquiète sérieusement le superviseur** au niveau de la compétence générale démontrée ou dans une habileté centrale et **remet en question la poursuite ou la réussite de cette activité.** Le dossier de l'étudiant(e) sera soumis à l'examen d'un comité du profil clinique afin d'évaluer les éléments pertinents à considérer dans la prise de décision d'autoriser la poursuite des activités de stages ou d'internat.

E Échec

APPENDICE C

RÔLE ET RESPONSABILITÉS DES DOCTORANTES ET DES DOCTORANTS

Rôle et responsabilités des doctorantes et des doctorants au département de psychologie de l'Université de Sherbrooke

Le département de psychologie de l'Université de Sherbrooke reconnaît que le doctorant est le premier responsable du développement de ses compétences professionnelles dans le cadre du programme établi.

Responsabilités:

- S'engager activement et proactivement dans son processus d'apprentissage.
    - Se préparer adéquatement pour chacune des activités du programme afin d'atteindre les objectifs fixés.
    - Assister et participer activement à toutes les activités académiques de son cursus.
    - S'assurer de mettre en place les conditions permettant de répondre aux exigences et échéances de sa formation dans un programme de 3e cycle universitaire.
    - Identifier ses besoins d'apprentissage de manière autonome et s'assurer de prendre les moyens optimaux pour se développer.

- Solliciter, considérer de façon constructive et intégrer les rétroactions sur ses travaux, ses comportements, ses attitudes et sa performance durant son parcours doctoral.
- Assumer la réalisation des étapes du processus de recherche pour son mémoire doctoral et conduire une recherche scientifique dans son domaine dans le respect des échéances administratives.
- Réaliser les activités reliées à ses stages en s'appuyant sur les modèles et pratiques enseignés.
- Faire preuve d'éthique et de professionnalisme dans toutes les activités pédagogiques reliées à sa formation, notamment à l'occasion des stages et lors de toutes activités ayant un lien avec son statut d'étudiante et d'étudiant de l'Université de Sherbrooke.
- Gérer ses émotions et les réactions qui en découlent lors des interactions avec ses collègues, le personnel enseignant et l'ensemble des représentants universitaires.
- Favoriser des relations interpersonnelles respectueuses avec ses collègues, le personnel enseignant et l'ensemble des représentants universitaires.
- Contribuer de façon optimale à l'apprentissage de ses collègues par des comportements et attitudes de collaboration et de coopération.
- S'informer et respecter l'ensemble des politiques, des directives et des règlements de l'Université, de la Faculté et du département qui le concernent.
- Respecter les règles relatives à la propriété intellectuelle et commerciale, à la confidentialité et à la déontologie de la recherche sur l'humain, en particulier lorsque la formation est acquise par la participation à des projets de recherche ou à des stages, et les engagements de l'Université envers les tiers en ces domaines.

APPENDICE D
DOCUMENT INFORMATIF SUR LE PLAGIAT

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

L'intégrité intellectuelle passe, notamment, par la reconnaissance des sources utilisées.
À l'Université de Sherbrooke, on y veille!

Extrait du *Règlement des études* (Règlement 2575-009)

9.4.1 DÉLITS RELATIFS AUX ÉTUDES

Un délit relatif aux études désigne tout acte trompeur ou toute tentative de commettre un tel acte, quant au rendement scolaire ou une exigence relative à une activité pédagogique, à un programme ou à un parcours libre.

Sont notamment considérés comme un délit relatif aux études les faits suivants :

a) commettre un plagiat, soit faire passer ou tenter de faire passer pour sien, dans une production évaluée, le travail d'une autre personne ou des passages ou des idées tirés de l'œuvre d'autrui (ce qui inclut notamment le fait de ne pas indiquer la source d'une production, d'un passage ou d'une idée tirée de l'œuvre d'autrui);

b) commettre un autoplagiat, soit soumettre, sans autorisation préalable, une même production, en tout ou en partie, à plus d'une activité pédagogique ou dans une même activité pédagogique (notamment en cas de reprise);

c) usurper l'identité d'une autre personne ou procéder à une substitution de personne lors d'une production évaluée ou de toute autre prestation obligatoire;

d) fournir ou obtenir toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle, pour une production faisant l'objet d'une évaluation;

e) obtenir par vol ou toute autre manœuvre frauduleuse, posséder ou utiliser du matériel de toute forme (incluant le numérique) non autorisé avant ou pendant une production faisant l'objet d'une évaluation;

f) copier, contrefaire ou falsifier un document pour l'évaluation d'une activité pédagogique;

[...]

Par plagiat, on entend notamment :

- Copier intégralement une phrase ou un passage d'un livre, d'un article de journal ou de revue, d'une page Web ou de tout autre document en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets;
- reproduire des présentations, des dessins, des photographies, des graphiques, des données... sans en préciser la provenance et, dans certains cas, sans en avoir obtenu la permission de reproduire;
- utiliser, en tout ou en partie, du matériel sonore, graphique ou visuel, des pages Internet, du code de programme informatique ou des éléments de logiciel, des données ou résultats d'expérimentation ou toute autre information en provenance d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans en citer les sources;
- résumer ou paraphraser l'idée d'un auteur sans en indiquer la source;
- traduire en partie ou en totalité un texte en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets ;
- utiliser le travail d'un autre et le présenter comme sien (et ce, même si cette personne a donné son accord);
- acheter un travail sur le Web ou ailleurs et le faire passer pour sien;
- utiliser sans autorisation le même travail pour deux activités différentes (autoplagiat).

Autrement dit : mentionnez vos sources

Document informatif V.3 (août 2017)